République française

CANTAL

OMPS - Commune

Séance du 08 juillet 2025

Membres en exercice : 9	Date de la convocation: 01/07/2025 *huit juillet deux mille vingt-cinq, 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée,s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LOISON*
Présents : 8 **Votants: 9** **Pour: 9** **Contre: 0** **Abstentions: 0**	**Présents :** Monsieur Samuel SARRAILLE, Monsieur Cédric CARNUS, Monsieur Nicolas GUILLON, Monsieur André LACAZE, Madame Nathalie LAVERGNE, Monsieur Jean-Luc LOISON, Monsieur Jean-Claude MOREL, Madame Aline BERTI **Représentés:** Monsieur Franck GIRARD représenté par Monsieur Jean-Luc LOISON **Excusés:** **Absents:** **Secrétaire de séance:** Monsieur Nicolas GUILLON

Objet: CREATION DE POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE -

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Monsieur Jean-Luc LOISON, Maire d'Omps, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise, à temps non complet, à raison de 31 heures hebdomadaires, en raison d'une promotion interne,

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la création d'un emploi d'agent de maîtrise

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise, en raison d'une promotion

Date de transmission de l'acte: 10/07/2025
Date de reception de l'AR: 10/07/2025
015-211501440-DE_2025_029-DE
A G E D I

interne,

Monsieur Jean-Luc LOISON, Maire d'Omps, propose à l'assemblée :

*- la **création** d'un emploi d'agent de maîtrise, à temps non complet à raison de 31 heures hebdomadaires.*

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 08 juillet 2025,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoint technique,

Grade : Agent de maîtrise :

- *ancien effectif : 0*
- *nouvel effectif : 1*

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 08 juillet 2025

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, article 64111.

***ADOPTE :** à l'unanimité des présents*

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le Maire,

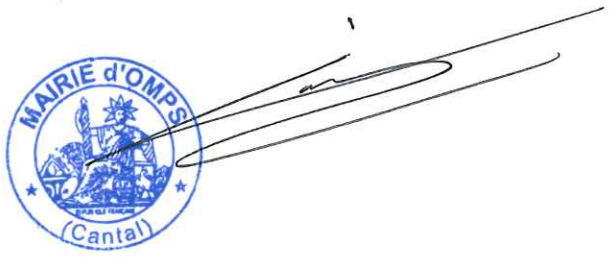

Date de transmission de l'acte: 10/07/2025
Date de reception de l'AR: 10/07/2025
015-211501440-DE_2025_029-DE
AGEDI

République française

CANTAL

OMPS - Commune

Séance du 08 juillet 2025

Membres en exercice : 9

Date de la convocation: 01/07/2025

huit juillet deux mille vingt-cinq, 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LOISON

Présents : 8

Votants: 9

Pour: 9

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Monsieur Samuel SARRAILLE, Monsieur Cédric CARNUS, Monsieur Nicolas GUILLON, Monsieur André LACAZE, Madame Nathalie LAVERGNE, Monsieur Jean-Luc LOISON, Monsieur Jean-Claude MOREL, Madame Aline BERTI

Représentés: Monsieur Franck GIRARD représenté par Monsieur Jean-Luc LOISON

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Monsieur Nicolas GUILLON

Objet: Validation du devis XEFI pour l'achat d'un TBI et d'un ordinateur portable pour l'école -

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Vu les besoins exprimés par l'équipe enseignante de l'école d'Omps en matière d'équipement numérique, dans le cadre de l'amélioration des conditions d'enseignement ;

Vu le devis présenté par la société XEFI en date du 04 juillet 2025, pour l'acquisition d'un Tableau Blanc Interactif (TBI) et d'un ordinateur, pour un montant total de 2 803,71 euros HT;

Considérant l'intérêt pédagogique et éducatif de ces équipements pour les élèves et les enseignants ;

Après échanges et discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ***Valide*** *le devis de la société XEFI d'un montant de 2 803,71 euros HT pour l'acquisition d'un Tableau Blanc Interactif (TBI) et d'un ordinateur.*
- ***Mandate*** *Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.*

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le Maire,

MAIRIE d'OMPS (Cantal)

Date de transmission de l'acte: 10/07/2025
Date de reception de l'AR: 10/07/2025
015-211501440-DE_2025_030-DE
AGEDI